

Décision relative à l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de reclassement administratif, conformément à l'arrêté du 21 octobre 2015, du produit phytopharmaceutique DOMANIS GOLD SAFENEUR

de la société

SYNGENTA FRANCE SAS

enregistrée sous le

n°2021-1637

L'autorisation de mise sur le marché n°2010532 du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Le produit DOMANIS GOLD SAFENEUR devient second nom commercial du produit de référence DUAL GOLD SAFENEUR.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	DOMANIS GOLD SAFENEUR
Type de produit	Deuxième gamme
Titulaire	SYNGENTA FRANCE SAS 1228 Chemin de l'Hobit, 31790 Saint Sauveur, France
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	45 g/L - bénoxacore 915 g/L - S-métolachlore
Numéro d'intrant	2010532
Numéro d'AMM	2010532
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	Jusqu'à l'écoulement des stocks dont l'étiquetage du produit fait mention du numéro d'AMM : n° 2010532
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	Jusqu'à l'écoulement des stocks dont l'étiquetage du produit fait mention du numéro d'AMM : n° 2010532

A Maisons-Alfort, le **20 MAI 2021**

